

# **Politique des villes suisses**

## ***La sécurité au quotidien dans les villes suisses***

Notre plan de mesures pour des villes sûres

Adopté par la Présidence du PDC suisse le 12 septembre 2011

## La sécurité au quotidien dans l'espace public

Les villes suisses sont considérées comme parmi les plus sûres au monde, ce qui les rend attrayantes, aussi bien pour les personnes que pour les entreprises et organisations internationales. Par conséquent, cette sécurité est particulièrement importante aussi bien pour le bien-être des individus que pour le succès économique. Le PDC en est coresponsable et il s'engage pour des villes suisses sûres.

La délinquance juvénile, le vandalisme, les agressions brutales sur de simples passants, les débordements lors de manifestations sportives mais aussi les attaques contre les policiers et les forces de secours sont des défis qui doivent être abordés de manière conséquente dans un pays à succès comme la Suisse, et particulièrement dans les villes. Une résolution relative à la sécurité au quotidien a été adoptée en mars 2011 par le Congrès du PDC suisse.<sup>1</sup>

Le PDC ne tolère aucun espace de non-droit et aucune violence. Une poursuite pénale rigoureuse et l'application du code pénal sont primordiales. Pour que la cohabitation au sein de nos villes soit harmonieuse, il faut des directives claires et des limites. Mais il faut aussi des citoyennes et citoyens courageux qui regardent ce qui se passe autour d'eux et qui aident les personnes en difficulté au lieu de les abandonner à leur destin. Le PDC mise sur des mesures préventives et répressives pour garantir la sécurité dans nos villes – car bien se sentir dans sa ville, c'est se sentir en sécurité.

### Le PDC poursuit les objectifs et mesures suivants :

- 3000 policiers supplémentaires : la sécurité sur les places publiques et dans les quartiers doit être garantie. A cet effet, nous demandons 3000 policiers supplémentaires – qui manquent depuis longtemps déjà – et des caméras de vidéosurveillance là où cela est nécessaire. Les places publiques doivent être éclairées. Nous exigeons du respect envers la police et les forces d'intervention. Les agressions lors d'interventions et les entraves au travail de la police doivent être sanctionnées. La présence policière doit être renforcée en particulier durant la soirée et la nuit, et aux endroits les plus fréquentés (sortie des discothèques par ex.). Toutes les communes devraient disposer d'un concept de sécurité intégrée.
- Renforcement de l'effectif des gardes-frontière : certaines villes situées près des frontières sont particulièrement touchées par la criminalité. Nous demandons ainsi 300 gardes-frontière supplémentaires ainsi qu'une séparation claire entre le travail de la police et celui du corps des gardes-frontière.
- Interdiction de la mendicité pour les enfants : dans de nombreuses villes suisses, on voit apparaître périodiquement des « bandes de mendiants » contrôlées en arrière-plan par des organisations criminelles. Il est souvent fait appel à des enfants pour accomplir cette tâche et dans des cas particulièrement odieux les enfants sont mutilés. Il s'agit bien là de cas de traite d'êtres humains. Le code pénal en vigueur ne présente pas de lacune en la matière mais, dans la pratique, il s'avère toutefois difficile d'arrêter les commanditaires. Certaines villes avouent leur impuissance face à ce problème, dans d'autres les actions contre la mendicité sont proscrites pour des raisons politiques. C'est pourquoi les dispositions relatives à la traite d'êtres humains doivent être complétées par une interdiction de la mendicité des enfants et des mineurs.
- Compétence communale pour la vente d'alcool : le comportement lors des sorties s'est considérablement modifié au cours de ces dernières années. La surconsommation d'alcool est « en vogue » et ces abus sont d'autant plus faciles que

<sup>1</sup> Résolution du PDC suisse « Bien se sentir chez soi, c'est se sentir en sécurité – la sécurité, facteur de succès », mars 2011

l'on peut trouver de l'alcool bon marché. C'est pourquoi, les villes sont de plus en plus souvent confrontées le week-end à des problèmes comme : le vandalisme, le littering (détritus jetés par terre), l'épanchement d'urine dans l'espace public, les agressions contre les équipes de nettoyage, les secouristes et les policiers. Aussi, dans le cadre de la révision actuelle de la loi sur l'alcool, nous demandons que la compétence pour les débits de boissons alcoolisées et la consommation d'alcool soit octroyée aux villes et que la vente d'alcool soit limitée par le droit communal afin de réagir de manière adéquate aux problèmes actuels.

- Violence lors de manifestations sportives : les problèmes liés à la violence dans le sport ne sont pas résolus. Si l'association sportive ne se charge pas des problèmes, l'Etat doit en appeler aux membres de ladite association. Aussi, nous demandons une loi nationale couvrant les domaines ci-après : 1. Obligation d'obtenir une autorisation communale pour les grandes manifestations sportives. 2. Dispositions pénales à l'encontre des clubs et des exploitants de stades qui ne sont pas à même d'appliquer les consignes de sécurité (par ex. pyrotechnie). 3. Dispositions pénales à l'encontre des clubs dont les fans se comportent violemment lors de matchs à l'extérieur. 4. Créer les bases légales permettant de publier sur Internet la photo de coupables non identifiés.
- Violence lors de manifestations : lors de l'octroi d'une autorisation, les organisateurs doivent s'engager à empêcher les actes de violence et les débordements lors de leurs manifestations et à en assumer la responsabilité.
- Interdiction du port de cagoules : le port d'une cagoule est interdit lors de manifestations de rues et de rassemblements dans l'espace public.

## La sécurité au quotidien dans les déplacements

La sécurité, ce n'est pas seulement protéger la population contre la violence et les actes criminels, mais également permettre aux enfants, familles et personnes âgées d'évoluer dans leur environnement sans danger. Les enfants et les personnes âgées comptent en effet parmi les usagers de la route les plus vulnérables.<sup>2</sup> Les enfants devraient pouvoir parcourir le trajet scolaire à pied, à vélo ou en bus – selon leur âge et leur stade de développement, de préférence sans être accompagné d'un adulte. Pour prévenir les accidents, les efforts des autorités pour plus de sécurité pour les piétons et usagers de la route de tous âges sont déterminants. Les enfants doivent également être sensibilisés aux dangers en général.

### Le PDC poursuit les objectifs et mesures suivants :

- Sensibilisation aux dangers : les enfants doivent pouvoir reconnaître les dangers auxquels il pourraient être confrontés sur le chemin de l'école et dans la rue en général. Des campagnes de sensibilisation aux dangers doivent être menées dans le cadre scolaire. Elles doivent permettre aux enfants d'apprendre à se comporter face à des personnes importunes ou des inconnus, ainsi que les comportements à adopter face à des actes de violence physique ou psychique.
- Pédibus : la mise sur pied de lignes de « Pédibus » doit être encouragée par les collectivités publiques. Ce « bus scolaire pédestre » offre aux enfants la possibilité d'aller à l'école en groupe en toute sécurité, et à pied. Il leur permet en outre de bouger et de gagner en autonomie, afin qu'ils soient en mesure de parcourir le trajet scolaire tout seuls par la suite.

---

<sup>2</sup> Les accidents de la route constituent la première cause de mortalité d'origine accidentelle chez les enfants entre 5 et 14 ans. Chaque année en Suisse, 2000 enfants de moins de 14 ans ont un accident de la circulation, dont 300 environ sur le chemin de l'école.

- Sécurisation des espaces publics : les accès aux lieux fréquentés par les enfants (écoles, aires de jeu, etc.) doivent garantir un maximum de sécurité par rapport au trafic motorisé. Les collectivités publiques doivent veiller à cette sécurisation, par exemple par des mesures de modération du trafic (rétrécissements, réduction de la vitesse, aides à la traversée).
- « zones 30 » et « zones de rencontre » : la création de zones 30 (vitesse limitée à 30 km/h) et de zones de rencontre (20 km/h) doit être encouragée. Ces zones contribuent à l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers d'habitation, créant pour les zones de rencontre un espace convivial qui favorise les rencontres et les interactions sociales. Elles réduisent en outre les nuisances dues au bruit provoqué par le trafic.
- Contrôles de vitesse : la protection des enfants et autres piétons et cyclistes exige des contrôles de vitesse fréquents dans les zones 30 km/h et sur les routes principales, ainsi qu'un contrôle du stationnement des véhicules, lorsque celui-ci influence la sécurité des usagers (visibilité).
- Sécurité des seniors : les seniors effectuent une partie importante de leurs déplacements à pied dans les villes de Suisse. Il est dès lors essentiel que leur sécurité soit améliorée par un bon réseau de voies piétonnes, des vitesses maximales adaptées et une infrastructure de franchissement de la route adaptée aux seniors, laquelle offre une bonne visibilité, réduit la distance à traverser en la divisant en portions, ainsi que par des dispositifs lumineux qui protègent efficacement les seniors du trafic (îlots centraux, etc.).